

Capitales européennes de la culture 2007 - 2019

2005/0102(COD) - 26/11/2015 - Document de suivi

Conformément à la décision n° 1622/2006/CE du Parlement européen et du Conseil instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» (CEC) pour les années 2007 à 2019, la Commission a présenté un rapport d'évaluation a posteriori de la manifestation «Capitales européennes de la culture 2014» (Umeå et Riga).

Pour rappel, la Suède et la Lettonie ont été désignées pour accueillir la manifestation CEC en 2014. Le jury a finalement recommandé de décerner le titre de CEC à **Umeå et Riga** en septembre 2009. En mai 2010, les deux villes ont été officiellement désignées «Capitales européennes de la culture 2014» par le Conseil des ministres de l'Union européenne.

L'évaluation examine **la mise en œuvre des deux actions CEC 2014 tout au long de leur cycle de vie**, depuis leur phase de conception initiale jusqu'à leur durabilité et à leur héritage, ainsi que les retombées de l'attribution du titre de Capitale européenne de la culture aux deux villes. Elle analyse plus particulièrement la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et la durabilité de ces actions, tire des conclusions individuelles et générales de celles-ci et examine les répercussions pour les futures villes lauréates.

Principales conclusions : la Commission conclut que les programmes mis en œuvre par les deux lauréates de 2014 ont été **novateurs et conformes aux objectifs de l'action CEC**. Ils ont manifesté la dimension européenne de cette action, suscité la participation d'un grand nombre d'habitants et de parties prenantes au niveau local, mis la culture à la portée de nouveaux publics (par des outils et des stratégies spécifiques) et suscité l'intérêt des citoyens au-delà des frontières (en ce qui concerne Riga, les attentes à cet égard ont néanmoins été déçues) et il est probable qu'ils laisseront un certain héritage (même en l'absence de plans de durabilité formels).

L'évaluateur met l'accent sur les points suivants :

- les deux villes hôtes ont d'abord perçu la CEC comme une manifestation culturelle renforçant et internationalisant leur offre culturelle et promouvant la diversité culturelle et les traits culturels communs de l'Europe et moins comme un programme économique ou social. Toutefois, Umeå et Riga ont utilisé leur statut de CEC pour s'atteler à d'autres aspects que celui de la culture, tels que le développement urbain et régional, l'emploi, l'entrepreneuriat, le tourisme ainsi que les politiques de cohésion sociale générales ;
- les mécanismes de réalisation conçus pour mettre en œuvre l'action CEC ont généralement bien fonctionné dans les deux villes d'accueil bien qu'elles aient réalisé des progrès insuffisants en ce qui concerne la capacité d'attirer des financements du secteur privé, que ce soit par un soutien direct, un parrainage ou de la publicité ;
- les deux villes ont réalisé un nombre extrêmement élevé d'activités culturelles en 2014 (au total, juste un peu moins de 500 à Riga, sous le titre «*Force majeure*», et un peu plus de 1000 à Umeå, sous le titre «*Curiosité et passion*»). Elles ont également réussi à élaborer un vaste programme culturel qui comportait un large éventail de genres culturels réalisés tout au long de l'année ;
- les deux programmes se sont efforcés de fournir des contenus culturels attirants pour un large éventail de publics, en programmant des spectacles et des activités qui peuvent être qualifiées de populaires, alternatifs ou innovants. Il apparaît que respectivement 71% et 76% des habitants d'Umeå et de Riga ont participé à un événement CEC et que, au total, 1,6 million de personnes ont assisté à des activités CEC dans la capitale lettone.

La Commission note que **des évaluations plus approfondies du rapport coûts/bénéfices** seront toutefois utiles pour confirmer l'impact du programme. Il appartient à présent aux deux villes d'investir dans la recherche de manière à mieux comprendre comment ils ont optimisé les bénéfices culturels, sociaux et économiques et à être capables de démontrer l'incidence de l'année de la manifestation sur le développement de la ville, justifiant ainsi l'utilité des dépenses publiques.

Pour mieux appréhender ces répercussions, il serait utile que les deux villes procèdent à des **évaluations longitudinales**, notamment pour confirmer l'efficacité des dépenses publiques au profit de l'action CEC d'un point de vue culturel, social et économique, et fondent leurs conclusions sur un éventail plus large de données d'évaluation.

Recommandations : le rapport contient un certain nombre de recommandations, qui découlent des considérations des évaluateurs sur les deux CEC 2014. Ces recommandations, qui seront surtout utiles aux futures CEC pour élaborer et mettre en œuvre leur programme et sont donc adressées à celles-ci, consistent en la nécessité:

- d'un soutien politique à la fois au niveau de la ville et au niveau national, pour gagner en stabilité;
- de constituer une équipe stable et efficace à un stade précoce de la phase d'élaboration;
- de dépasser le domaine culturel et de relier l'action CEC avec d'autres aspects de la stratégie de la ville, y compris l'entrepreneuriat, l'inclusion sociale et le développement physique;
- de produire des données relatives à l'«impact», telles que des chiffres de fréquentation, les dépenses des visiteurs, les taux de satisfaction, ainsi que les retombées économiques au sens large;
- de travailler activement à l'extension de la participation à la culture au moyen de stratégies spécifiques,
- de développer des projets à plus long terme afin de maintenir l'offre culturelle au-delà de l'année de la manifestation elle-même.

Enfin, le rapport invite la Commission à élaborer **un recueil de l'ensemble des recommandations** formulées dans les évaluations de CEC actuelles et futures et de mettre ces recommandations à la disposition des villes candidates, pour les aider à s'inspirer des enseignements tirés et des bonnes pratiques. La Commission **approuve ces recommandations** et donnera suite à la proposition d'élaborer un recueil formulée par les évaluateurs.